SZ/SS

Arrêtés municipaux

STATIONNEMENT EXTRAIT DU REGISTRE

AVENUE DU CIMETIERE PARISIEN (V.C.)
RUE DE CHATEAUDUN (R.D.150A)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que pour les besoins d'un tournage de film «Father Mother Sister Brother» effectué par la société CG Cinéma – 7/9 rue des Petites Ecuries – 75010 Paris représentée par Mme Clara Zegrodzki, du stationnement va être neutralisé avenue du Cimetière Parisien et rue de Châteaudun par la production, agissant pour son propre compte,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes afin de permettre le stationnement de véhicules techniques liés au tournage à compter du **27 mars 2024** à **9 heures** jusqu'au **28 mars 2024** à **21 heures :**

➢ Avenue du Cimetière Parisien

- **Neutralisation de 13 places de stationnement côté pair soit un linéaire de 65 mètres** au droit des n^{os}4 à 10,

➢ Rue de Châteaudun

- **Neutralisation de 3 places de stationnement côté impair soit un linéaire de 15 mètres** au droit des n^{os}47 à 51.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de la société CG Cinéma.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Responsable du S^{ce} Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P (voies départementales),
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- RATP,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société CG Cinéma – 7/9 rue des Petites Ecuries – 75010 Paris.

FAIT EN MAIRIE, LE 27 FEV. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

PUBLIE Ivry94.fr
LE 28 FEV. 2024

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon